

Avis de pertinence

Date : 2019-09-24

Direction(s) générale(s) : Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget

Direction(s) : Direction générale adjointe de la gestion financière et des politiques de financement réseau

Objet : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais – Financement du Plan d'action de l'Outaouais

Contexte de la demande

En juin 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait la mise en application du *Plan d'action de l'Outaouais (PAO)*, reconnaissant ainsi le statut particulier de l'Outaouais, notamment en raison la nécessité que les usagers résidant en Outaouais accèdent aux soins et services offerts dans la région, au Québec, et du fait du marché du travail marqué par la proximité avec la province de l'Ontario. Depuis 2008-2009, la région de l'Outaouais a ainsi bénéficié d'un financement de près de 20 M\$ renouvelé annuellement, pour couvrir les coûts de fonctionnement liés aux différentes mesures du PAO. Soulignons qu'en considérant les indexations allouées, le financement du PAO totalise environ 25 M\$ en 2019-2020.

En 2015-2016, considérant que le PAO entrait en phase de pérennisation, et que la majorité des coûts des mesures mises en place étaient devenus des dépenses récurrentes pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSS) nouvellement créé, le MSSS a accepté d'intégrer la totalité du financement dans la base budgétaire de l'établissement.

Le 11 septembre dernier, le CISSS a transmis au MSSS un état de situation dans lequel il indique qu'« Avec le temps, le PAO a parfois été utilisé pour financer des mesures offertes dans les autres régions à partir des budgets réguliers, ce qui a soulevé des critiques dans les médias ».

Le 16 septembre dernier, le cabinet de Madame la Ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé un avis de pertinence sur les deux questions suivantes :

- *Serait-il possible et pertinent de protéger cette enveloppe et qu'elle soit utilisée de manière exclusive?*
- *Serait-il pertinent de sortir cette enveloppe du budget général du CISSS, et de revenir au statut avant 2015?*

Résultat d'analyse

Le fait d'intégrer la totalité du financement du PAO dans la base budgétaire du CISSS a permis d'automatiser la prise en compte du taux d'indexation et le versement du financement par tranche régulière et hebdomadaire en cours d'année. Bref : cela a simplifié la gestion. L'établissement a ainsi pu disposer des liquidités nécessaires en temps opportun pour couvrir l'équivalent des déboursés (en masse salariale et autres charges) qu'il a dû assumer.

Compte tenu de l'ampleur de cette enveloppe, le fait de retirer ce financement de la base budgétaire du CISSS entraînerait des versements moins fréquents, et conséquemment, un manque de liquidité temporaire pour le CISSS. Il est probable que le besoin d'emprunt occasionnel serait accru, et des frais financiers devraient être assumés par l'établissement.

Recommendations

[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	

[REDACTED]

Mardi 24 septembre 2019

Sous-ministre adjoint **Date**

